

13 janvier 2014

Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2010 de MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Sandra Golay, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Maria Pérez, Anne Moratti Jung, Danièle Magnin, MM. Gérard Deshusses, Grégoire Carasso et Pascal Rubeli: «FASe: pour une vraie transparence justifiant les subventions de la Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre les dispositions utiles avec la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (FASe) afin de pouvoir disposer des informations financières et statistiques nécessaires à la vérification de l’usage qui est effectivement fait de la subvention de la Ville de Genève, notamment avec une amélioration de la présentation des comptes annuels et par un complément d’information dans le rapport d’activité de la FASe avec des données plus détaillées sur les chiffres individuels par maison de quartier sur la dotation en personnel et les informations relatives au nombre d’enfants bénéficiaires et autres prestations fournies par les maisons de quartier pour les habitants;
- d’exiger de la FASe que ses frais de fonctionnement et particulièrement les frais de son personnel soient facilement identifiables dans ses états financiers et qu’ils fassent l’objet d’un commentaire détaillé dans son rapport d’activité;
- d’évaluer la pertinence de la contribution de la Ville de Genève aux frais de fonctionnement de la FASe.

Le Conseil administratif respecte le principe de sincérité budgétaire relatif à la subvention allouée à la FASe.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente motion rejoint la volonté du Conseil administratif de disposer des informations nécessaires permettant d’apprécier l’activité de la FASe et des centres de loisirs et de rencontres et maisons de quartier (les centres).

Ces préoccupations rejoignent par ailleurs des exigences formulées par la Cour des comptes dans son rapport N° 47: Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (FASe).

De leur côté, la FASE et les centres ont à cœur de pouvoir mieux rendre compte de leur gestion, de leur activité et des prestations qu’elles proposent à la population.

De manière générale, le Conseil administratif fera part au conseil de la FASE des attentes du Conseil municipal, afin que le rapport annuel de cette institution puisse être, le cas échéant, enrichi.

Au surplus, la motion appelle les commentaires suivants.

Rapport d’activité et les comptes de la FASE

Les informations les plus importantes figurent déjà dans le rapport annuel 2012 de la FASE, qui gagnerait à être complété avec des indications plus détaillées en 2013.

Par ailleurs, le budget que la FASE transmet au Service de la jeunesse permet d’identifier:

- les frais de personnel concernant chaque centre;
- ce qui relève de la subvention Ville de Genève, et de la subvention du Canton;
- ce qui relève du financement d’autres associations conventionnées par la Ville et aussi la rémunération du personnel des ludothèques.

Ce budget est produit en annexe 1.

Suivi des activités des centres

Depuis plusieurs années, un important travail a été accompli par la FASE et les centres qui disposent désormais d’un système d’indicateurs sur les activités réalisées.

Ainsi, les informations demandées dans l’invite de la motion font désormais l’objet d’un suivi régulier, grâce à la mise en place des grilles de suivi informatique des actions (grilles GIAC) dans les centres.

A travers les rapports annuels de chaque centre, grâce aux tableaux d’indicateurs et au suivi budgétaire, le Service de la jeunesse est à même de disposer d’une vision d’ensemble des activités de la FASE, ainsi que de la situation spécifique de chaque centre.

Le budget alloué aux centres par la Ville de Genève est produit en annexe 2.

Financement du secrétariat général de la FASE

Concernant les frais de fonctionnement et de personnel du secrétariat général de la FASE, ces derniers sont intégralement pris en charge par l'Etat.

Une exception existe toutefois à ce principe: lorsque la FASE effectue un pur travail administratif, en tant qu'employeur des ludothécaires ou des moniteurs de salles de sport gérées par le Service de la jeunesse, elle facture des frais administratifs qui se montent dans le cas présent à 3% du montant des salaires. Ces frais correspondent à des frais de gestion des dossiers correspondants.

Suivi de la contribution de la Ville de Genève au financement de la FASE

Afin de suivre au mieux l'affectation de la subvention en fonction des activités de la FASE, le Service de la jeunesse reçoit trois fois par année (30 juin, 30 septembre, 31 décembre) des données actualisées sur l'activité des centres et l'évolution du budget.

De cette manière, tant la Ville que la FASE pourraient réagir promptement si des écarts trop importants étaient constatés entre les activités prévues et celles qui seraient finalement réalisées.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif confirme donc respecter le principe de sincérité budgétaire relatif à la subvention allouée à la FASE.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

Annexe 1 – Détail de la subvention accordée à la FASE par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Détail des subventions à la FASE	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Personnel des Maisons de quartier, Centres de loisirs et de Rencontre	6 620 826,00	6 228 815,30	6 235 485,50
Personnel des associations conventionnées	522 832,00	393 129,95	277 361,45
Monitrices et moniteurs de salles de sports et du Skate-park	1 061 174,00	42 899,70	76 526,45
Sous total - Service de la jeunesse	7 249 832,00	6 664 844,95	6 589 373,40
Personnel des Ludothèques	2 298 000,00	2 234 957,65	2 163 532,70
Sous total - Ecoles et institutions pour l'enfance	2 298 000,00	2 234 957,65	2 163 532,70
TOTAL	9 547 832,00	8 899 802,60	8 752 906,10

Annexe 2 - Financement des Centres par le Département de la Cohésion sociale et de la solidarité

Comptes 2011

Centres de loisirs et de rencontre et Maisons de quartier	FASE	Subventions de fonctionnement	Gratuites - valeurs locatives
ACACIAS	602'466.40	280'000.00	150'609.30
ASTERS	460'500.75	228'000.00	112'716.65
ATELIER BOGUET	228'716.00	85'000.00	29'098.65
CHALET	241'426.65	50'000.00	76'370.85
CHAMPEL	397'405.55	132'000.00	127'156.00
CHAUSSE-COQ	269'497.55	60'000.00	127'965.00
LA SOURCE	232'552.35	95'000.00	45'534.20
CREATELIERS	188'553.15	17'800.00	58'917.85
EAUX-VIVES	543'076.10	245'000.00	204'892.15
FRANCHISES	269'154.10	140'000.00	83'930.00
PRE EN BUILLE	230'301.00	175'000.00	31'988.00
JONCTION	854'056.00	293'000.00	237'085.50
PÂQUIS	770'966.60	240'000.00	441'445.25
PLAINPALAIS	457'186.25	118'000.00	310'698.25
SAINT-JEAN	458'599.50	315'000.00	414'788.80
Matériel audio-visuel	34'027.55		
TOTAL	6'235'485.50	2'473'800.00	2'453'196.45

Comptes 2012

FASE	Subventions de fonctionnement	Subventions ponctuelles **	Gratuites - valeurs locatives
602'480.10	296'000.00 *	13'000.00	152'086.65
458'903.15	228'000.00 *	3'400.00	124'048.75
234'540.90	85'000.00		31'744.00
240'053.70	50'000.00		156'589.80
392'662.95	132'000.00	8'000.00	127'484.00
285'707.90	60'000.00		127'968.00
249'718.95	95'000.00		45'789.90
189'046.40	17'800.00	17'000.00	64'376.15
545'400.95	245'000.00		205'420.15
270'703.25	93'950.90 *		84'146.00
233'262.80	175'000.00	23'500.00	32'008.00
858'392.00	307'000.00 *	42'500.00	239'299.80
743'727.15	256'000.00 *	34'500.00	442'581.25
446'191.40	124'500.00 *	3'500.00	311'490.25
464'130.90	319'000.00 *	3'800.00	396'529.30
13'892.80			
6'228'815.30	2'484'250.90	149'200.00	2'541'560.00

* Les coûts liés aux centres aérés ont été ajoutés aux subventions de fonctionnements depuis 2012.

** Ces subventions étaient, jusqu'en 2012, allouées par le Département de la Culture.